

Accompagnement individuel à la création/reprise AGEFIPH

Durée et coût

Maximum 25h sur 12 mois
Zéro euros : Totalement pris en charge par l'AGEFIPH, en complément des mesures de droit commun

Résumé

Bénéficiaire d'un accompagnement personnalisé, avec un conseiller-formateur unique, portant sur l'ensemble des points de viabilité de votre projet entrepreneurial.

Objectifs

Cette action vise à construire et valider un projet de création ou reprise d'entreprise, et à définir ses modalités opérationnelles de mise en œuvre, en tenant compte de la dimension particulière de l'impact du handicap sur le projet professionnel.

Résultats attendus

Prendre une décision éclairée sur l'opportunité de créer ou reprendre une entreprise. Avoir une vision extérieure du réalisme de son projet. Bénéficier d'un appui conseil sur la construction du projet, pouvoir définir un plan d'action. Etre accompagné sur les aspects "techniques" : montage juridique, financier.

TEMPO, Sarl au capital social de 50 000 euros.
6 rue du Fossé des Tanneurs 67 000 STRASBOURG
RCS 509366480 – n° DA OF : 42670408267 – APE 7022Z

A qui s'adresse la formation?

Ce cycle est ouvert à toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

Prérequis

- Etre demandeur d'emploi et reconnu TH, ne pas avoir créé l'entreprise au préalable
- Bénéficiaire d'une fiche de prescription complétée par Pôle Emploi, Cap Emploi, MLPE ou CEP.

Méthode et moyens pédagogiques Evaluation de la formation

Les entretiens d'accompagnement sont prioritairement réalisés en face à face. Des entretiens téléphoniques ou numériques peuvent être proposés pour des questions de mobilité ou de disponibilité. Nous proposons 4 à 6 entretiens individuels, complétés par un travail de rédaction ou de correction de votre plan d'affaires.

Un centre de ressources et des outils de travail sont mis à disposition en ligne.

Afin d'évaluer vos besoins puis l'atteinte de vos objectifs, vous disposerez d'un outil d'autoévaluation fourni dans votre base documentaire. Votre formateur réalisera également une évaluation de l'atteinte des objectifs dont le résultat sera fourni sur l'attestation de fin de formation.

Dates, horaires, délais

Formation en entrée et sortie permanente, avec un démarrage dans le mois suivant la réception de la fiche de prescription valide..
Horaires : 1 à 3 h par séance, ne nécessitant pas de restauration ou d'hébergement.

Lieu

- La formation a lieu dans les locaux de TEMPO
- 6 rue du Fossé des Tanneurs 67 000 STRASBOURG (1^{er} étage)
- Ou sur l'un de ses lieux de permanence dans le 67

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap sont accueillies sur des modalités adaptées, sur l'un de nos lieux de permanence accessible le plus proche de son domicile.
Nous solliciter en cas de besoin !

Coordonnées référent handicap et pédagogique

Elodie BEYER – 03 88 23 76 00 - ebeyer@agencetempo.fr

Appréciation

Taux de satisfaction 2022 : 92% à chaud et 90% à froid
Taux d'abandon : 4,5% en 2022



Accompagnement individuel à la création/reprise AGEFIPH

Les formateurs

Elodie BEYER

Gérante et conseillère-formatrice

Bac + 5 en Entrepreneuriat

18 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et
repreneurs d'entreprises

Lucile MACHNIK

Conseillère-formatrice

Bac + 5 Ingénierie de la formation et des compétences

13 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et
repreneurs d'entreprises

Jérémie BONTINCK

Conseiller-formateur

Bac + 5 Politiques européennes et formations en entrepreneuriat

5 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et
repreneurs d'entreprises

Pierre SCHNEIDER

Conseiller-formateur

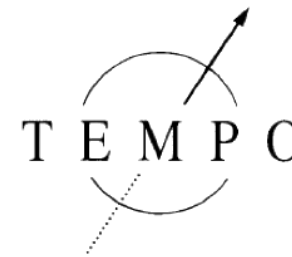
Bac + 3 Economie-Gestion

Bac + 5 Management de l'insertion par l'ESS

8 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et
repreneurs d'entreprises

TEMPO, Sarl au capital social de 50 000 euros.
6 rue du Fossé des Tanneurs 67 000 STRASBOURG
RCS 509366480 – n° DA OF : 42670408267 – APE 7022Z

Programme de la formation



Séquence 1 – 4 heures max.

Validation de l'adéquation candidat-projet – définition du plan d'action

- ✓ S'assurer du réalisme du projet dans le cadre du contexte personnel et professionnel du candidat
- ✓ Définir les contraintes liées au handicap et envisager les modalités de compensation utiles
- ✓ Définir les grandes étapes de mise en œuvre du projet et poser un calendrier avec des actions cibles

Séquence 2 – 8 heures max.

Validation et soutien à la réalisation d'une étude de marché et des objectifs d'implantation

- ✓ Méthodologie de l'étude de marché : analyses à réaliser, ressources et objectifs
- ✓ Validation de l'existence d'un environnement favorable à la concrétisation du projet
- ✓ Identification des clients, des concurrents, des fournisseurs
- ✓ Analyse du positionnement du projet dans ce contexte
- ✓ Analyse des conditions d'installation, au regard du marché et des aménagements ou compensations requis

Séquence 3 – 6 heures max.

Conseil et accompagnement sur les aspects juridiques, sociaux et fiscaux

- ✓ Soutien au choix de la forme juridique et fiscale adaptée au projet
- ✓ Identification du cadre social du statut d'entrepreneur visé
- ✓ Explications fonctionnelle des obligations en résultant

Séquence 4 – 7 heures max.

Conseil et accompagnement à la réalisation du plan d'affaires, soutien au montage de l'aide AGEFIPH

- ✓ Réalisation du business-plan – document de présentation du projet
- ✓ Réalisation et analyse du dossier financier, orientation vers les ressources et partenaires à mobiliser



Version au 01/05/2023